

*La formation
archivistique en
France : l'exemple
du Bureau des métiers
et de la formation
de la Direction des
Archives de France*

Jean-Pierre Defrance

**QUELQUES RAPPELS SUR LES MÉTIERS DES ARCHIVES
ET LES FORMATIONS ARCHIVISTIQUES EN FRANCE**

Métiers

*L*es métiers des archives s'exercent en France dans le cadre de la fonction publique d'État ou territoriale, pour la grande majorité des professionnels, ou dans le cadre privé.

La fonction publique est régie par de grands principes : recrutement par concours, accès à une carrière pendant laquelle le fonctionnaire connaît avancement, mutation, etc., activité en principe exclusive de toute autre fonction. Elle est organisée par catégorie (A, B, C) et par corps, auxquels correspondent des niveaux et des conditions spécifiques de recrutement.

Dans la fonction publique d'État, il existe le corps des conservateurs du patrimoine/spécialité archives (catégorie A), corps commun aux ministères de la Culture et de la Communication, de la Défense et des Affaires étrangères. Le conservateur exerce ses fonctions en qualité de directeur ou de cadre dans les services centraux de la direction des Archives de France, dans les centres des Archives nationales, dans les services d'archives départementales décentralisées, dans certains services d'archives

communales importants, dans les ministères, dans de grands établissements publics ou entreprises, dans quelques directions régionales des affaires culturelles (correspondant archives). Les personnels de documentation du ministère de la Culture sont répartis dans le corps des chargés d'études documentaires (catégorie A) ou celui des secrétaires de documentation (catégorie B). Leurs missions diffèrent en fonction de l'établissement d'affectation : classement, relations avec le public, les administrations, etc.

Dans la fonction publique territoriale, à côté des filières administrative et technique, une filière culturelle territoriale a été mise en place. La fonction archives est reconnue pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories A et B : conservateurs territoriaux du patrimoine, attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A), assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine, assistants territoriaux de conservation du patrimoine. Ils exercent leurs fonctions dans les services d'archives régionales, départementales et communales.

En dehors de la fonction publique, de plus en plus d'archivistes exercent leur métier dans le monde de l'entreprise ou celui des associations. Certains travaillent pour le compte de sociétés prestataires (sociétés privées d'archivage) ou créent eux-mêmes leur propre société ! Ce phénomène est dû en partie à l'accroissement et à la diversification des métiers liés à la société de l'information ainsi qu'au développement des formations archivistiques universitaires.

Formations

Autrefois apanage de l'École des chartes, seule habilitée, aujourd'hui encore, à délivrer le diplôme d'archiviste-paléographe, la formation des archivistes s'est en France diversifiée et délocalisée en province. On trouve pour la formation initiale : l'École nationale des chartes et des universités, et pour la formation initiale d'application des fonctionnaires : l'École nationale du Patrimoine, les écoles nationales d'application des cadres territoriaux et les centres de la fonction publique territoriale ; la formation permanente est pour sa part assurée par diverses instances.

La formation initiale

Elle recouvre l'ensemble des formations scolaires dont le contenu vise à former des professionnels des métiers des archives. Elle est aujourd'hui dispensée principalement dans cinq lieux :

- L'École nationale des chartes recrute sur concours, le plus souvent à l'issue de deux années de classes préparatoires au minimum. Elle assure la formation des cadres de la conservation du patrimoine national. Elle a pour mission de préparer des chercheurs à la critique, l'interprétation et l'exploitation des documents de l'histoire de France. Au terme de trois années d'études et la soutenance d'une thèse, la scolarité est sanctionnée par l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe. De débouchés très diversifiés, elle maintient une tradition archivistique vieille de près de deux siècles et possède l'exclusivité du recrutement des conservateurs via l'École nationale du Patrimoine. Elle offre ainsi comme débouchés : conservateur du patrimoine, conservateur des bibliothèques, enseignement supérieur, recherche, privé.

Au chapitre international, il faut mentionner que l'École reçoit comme élèves des étudiants étrangers admis sur titre ou reçus par convention d'échange avec des universités étrangères.

À partir de la fin des années 1970, on a assisté à la création de formations archivistiques universitaires, qui délivrent des diplômes spécialité archives de différents niveaux (licence bac+3, maîtrise bac+4, DESS diplôme d'études supérieures spécialisées bac+5). En aucun cas, ces diplômes ne permettent l'accès direct au métier de conservateur et les diplômés devront passer le concours de l'École nationale du Patrimoine s'ils veulent exercer dans la fonction publique. Ils ont aussi vocation à présenter les concours de la fonction publique territoriale ou à intégrer le privé. Les étudiants formés par ces universités ont vocation d'occuper des postes de responsabilité ou d'encadrement intermédiaire de services d'archives dans les secteurs public ou privé : recrutement par concours (secteur public) ou par curriculum vitae (secteur public avec statut contractuel, secteur privé) ; métiers de la documentation pour le ministère de la Culture, filière culturelle territoriale, services d'archives des établissements publics, des associations et des entreprises privées.

- L'Université de Mulhouse, qui fut la première à créer en 1978 une formation « archives » au sein d'une université française, possède aujourd'hui une maîtrise « Mecadoct » (Métiers de la Culture des Archives de la Documentation pour les Collectivités territoriales) et un DESS « techniques d'archives et de documentation ». Elle est particulièrement tournée vers le monde des archives d'entreprises.
- L'Université de Lyon III propose un DESS « Métiers des Archives » depuis 1985.
- L'Université de Toulouse-Le Mirail propose DEUG au long (bac+2), licence, maîtrise et DESS dans le cadre de deux filières : Archives et médiathèque et Archives et image.
- L'Université d'Angers a créé en 1995 une filière « histoire et métiers des archives » comportant licence, maîtrise et DESS. Elle vient récemment de mettre au point une formation au *records management*.

À la prochaine rentrée universitaire 2002, l'Université de Versailles St Quentin en Yvelines (première formation universitaire en région parisienne) ouvre une formation archivistique, le DESS « Métiers de la culture, archives », orienté en particulier vers la préparation aux concours territoriaux de la spécialité.

La formation initiale d'application

Elle est le fait des seuls élèves fonctionnaires et est assurée par un organisme différent selon le niveau de recrutement :

- L'École nationale du Patrimoine devenu l'Institut national du Patrimoine (INP), pour les futurs conservateurs des deux fonctions publiques (État ou territoriale). Sous tutelle du ministère de la Culture, l'INP forme en dix-huit mois les conservateurs du patrimoine toutes spécialités (archives, musées, archéologie, monuments historiques, inventaire, patrimoine scientifique, technique et naturel) pour la fonction publique d'État, les collectivités loca-

les et la ville de Paris. L'INP recrute par concours sauf pour la filière Archives (concours oral réservé aux élèves de l'École des chartes). Comme à l'École des chartes, les élèves ont le statut de fonctionnaire stagiaire. Ils s'engagent à servir l'État pendant dix ans et sont rémunérés pendant la formation. La formation alterne cours et stages en France et à l'étranger (2 mois). Comme à l'École des chartes, l'INP entend développer une politique d'ouverture aux étudiants étrangers.

- Les écoles nationales d'application des cadres territoriaux, pour les agents de catégorie A de la fonction publique territoriale, et les centres de formation de cette même fonction publique, pour les agents de catégorie B. Ces formations se déclinent en un tronc commun, et en formations spécifiques, majoritairement constituées de stages.

La formation continue

En dehors du bureau de la formation de la direction des Archives de France, qui fait l'objet de cet article, les principaux organismes dans ce domaine d'activité sont :

- L'Institut national du Patrimoine, pour des formations sectorielles ou communes aux métiers du patrimoine. Chaque année, l'INP offre des stages destinés aux conservateurs du patrimoine et aux personnels d'encadrement. Ces stages, séminaires, tables rondes (certains internationaux) peuvent être multidisciplinaires ou sectoriels (par spécialité du patrimoine). Ils abordent les questions théoriques et pratiques, des enjeux du métier à la pratique de la conservation par exemple.
- Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) dont les délégations régionales ont mission d'assurer la formation continue des personnels des services d'archives des collectivités territoriales. Ces délégations régionales commanditent auprès d'archivistes professionnels ou de l'Association des archivistes français l'organisation de stages à Paris et en province sur les connaissances de base, spécifiques ou de culture générale. En partenariat avec l'Institut national des techniques documentaires (INTD), le CNFPT propose aussi une formation scolaire sur 2 ans (à raison d'un jour par semaine), pour les personnels de documentation et d'archives déjà en poste dans les services d'archives ou de documentation des collectivités territoriales, qui n'ont pas reçu de formation initiale. Le diplôme technique délivré figure dans la liste des diplômes requis pour passer le concours d'assistant qualifié du patrimoine.
- L'Association des archivistes français (AAF) dont le centre de formation accueille les agents du public et du privé s'initiant ou se perfectionnant dans le métier. L'association propose un catalogue de stages sur les cycles fondamentaux ou les apprentissages thématiques. Elle met aussi en place des stages *en intra*, dans les services demandeurs, qu'ils soient publics ou privés. En 2001, 50 stages ont été réalisés au total pour un nombre de 118 journées de stage dont ont bénéficié 701 stagiaires. Le chiffre d'affaires du

centre de formation s'est élevé à 1.232.090 F. L'AAF a aussi entrepris de diversifier aussi bien ses produits que sa clientèle. C'est ainsi qu'elle réalise actuellement une action de formation pour les agents du Parlement européen et assure des missions de formation à l'étranger (Bénin, Burkina Faso, etc.). Elle compte aussi développer la formation des archivistes d'entreprises en partenariat avec l'Association des bibliothécaires et documentalistes spécialisés (ADBS).

Au total, à l'issue de ce panorama des formations existant en France, on s'aperçoit que l'offre s'est considérablement accrue et diversifiée au cours de ces 20 dernières années. Un premier effort de coordination et concertation entre ces différents organismes a été fait en 2000 par la création d'un groupe de travail commun qui a abouti à la création d'un projet francophone. Il s'agit, dans le cadre de l'Association internationale des archivistes francophones, de la réalisation d'un portail international archivistique francophone, composé de modules de formation de base et d'une partie recherche/enseignement. Le projet, commencé cette année, regroupe pour l'instant, des archivistes belges, canadiens, français (organismes de formation initiale et de formation continue), québécois (Archives nationales et universités), suisses, tunisiens, etc. Ayant reçu l'appui d'organismes internationaux, le portail devrait être mis en ligne en 2003.

LE BUREAU DE LA FORMATION DE LA D.A.F. : HISTORIQUE ET ORGANISATION

L'historique du bureau

Après la Seconde guerre mondiale, Charles Braibant, directeur des Archives de France, a créé en 1950 un stage professionnel pour les élèves diplômés de l'École des chartes, qu'il a tout de suite ouvert à des archivistes étrangers, pour devenir le stage technique international d'archives. Il s'agissait d'un stage théorique et pratique de six mois, devant permettre aux élèves archivistes d'acquérir des notions dans le domaine administratif et professionnel. Ce système a duré jusqu'en 1991, date de création de l'École nationale du Patrimoine. Avant 1995, la formation des agents à la direction des Archives de France était prise en charge par deux services : le bureau du personnel et des affaires générales pour les congés-formations, les formations individuelles de la direction de l'administration générale du ministère, la gestion administrative des stages de la direction des Archives, les conventions de stages ; le service des stages et des relations internationales (Archives nationales) pour le stage technique international d'archives, l'organisation des stages à la direction des Archives de France et la gestion du centre de ressources. L'ensemble des fonctions formation a été rattaché en octobre 1995 au bureau des formations, devenu bureau de la formation. Rattaché à la sous-direction des services administratifs, le bureau est dirigé par un conservateur du patrimoine et est installé dans les locaux de l'ancien service des stages. Afin de développer l'action de formation auprès d'autres partenaires, notamment les collectivités territoriales, le bureau de la formation est devenu en décembre 1995 centre agréé de formation auprès du ministère du Travail (service régional de contrôle de la formation professionnelle). Grâce à ce statut, il peut passer des conventions pour la formation des agents territoriaux. Cette année, dans le cadre de la réorganisation de la direction des Archives de France, le bureau, devenu bureau des métiers et de la formation, a été

rattaché au département du réseau institutionnel et professionnel et pourrait voir ses missions évoluer.

L'organisation du bureau

Le personnel du bureau se compose actuellement de sept agents (chef de bureau, adjointe au chef de bureau, deux correspondants pour la formation continue, un correspondant du centre de ressources et deux correspondants pour les stages internationaux).

Le bureau de la formation reçoit de la direction de l'administration générale du ministère de la Culture un budget sur deux lignes de dépenses (frais pédagogiques, autres dépenses). Il engage des dépenses en passant par le bureau des affaires financières de la direction.

Évolution de la dotation initiale budgétaire du bureau (hors action internationale)

(voir tableaux en annexe)

1993 (200 000 F)

1995 75 000 € (600 000 F)

2001 137 000€ (900 000 F)

2002 137 000 € + 28 000 € (STIA)

Une dotation budgétaire initiale est fixée chaque année pour l'année suivante. Cette dotation est complétée en cours d'année par dotations complémentaires (report de crédits, fonds de concours attribués au bureau suite à ses recettes), ce qui fait qu'en 2001, le bureau a disposé d'une dotation finale de plus de 218 000€. La demande d'accroissement budgétaire doit faire l'objet de demandes motivées : création de nouveaux stages, recours à des prestataires extérieurs plus nombreux, etc. En tout état de cause, la dotation doit être négociée avec la direction de l'administration générale de la Culture.

Pour le stage technique international d'archives (STIA), le financement a été différent, jusqu'à cette année. Depuis la création du stage, le financement venait d'une subvention de la direction des Archives de France et d'une subvention du département des affaires internationales du ministère de la Culture, ces deux subventions étant gérées par l'intermédiaire d'une association parapublique : la société des Amis des Archives de France. Cette année, le bureau a récupéré la gestion directe du budget international (28 000€ hors rémunérations des conférenciers), qui fait désormais partie intégrante de sa dotation initiale.

Le rôle du bureau

Le bureau de la formation, propose chaque année entre 50 et 60 stages de formation continue destinés en priorité aux agents de la direction des Archives de France, mais aussi accessibles au personnel territorial des archives ainsi qu'au personnel public comme privé. Ce programme fait l'objet de concertations étroites avec les

instances de la direction des Archives de France, inspection générale, Service technique. Environ 40% des stages sont organisés en province avec l'aide de responsables d'Archives départementales ou communales. Le programme de formation est présenté aux représentants de l'administration et à ceux des syndicats en commission technique paritaire (CTP) et adressé au ministère de la Culture. En CTP, le programme de formation de l'année en cours et celui de l'année suivante sont présentés et évalués ; des questions sont posées sur les choix pédagogiques, financiers, les publics ciblés ; des souhaits complémentaires sont émis ; le programme fait ensuite l'objet d'un vote d'approbation ou non. Le bureau de la formation a une double « tutelle » : la direction des Archives de France pour le contenu et le choix des intervenants, la direction de l'administration générale pour le suivi de la politique de formation du ministère et pour la participation aux actions communes à toutes les directions. Le programme de formation de la direction est adressé à la direction de l'administration générale sous forme de tableaux statistiques pédagogiques et financiers, pour déterminer le montant de l'enveloppe initiale et complémentaire : tableau prévisionnel pour l'année à venir, tableau pour l'année écoulée. Une étude sur la formation continue du ministère de la Culture regroupant la direction de l'administration générale et les directions centrales du ministère va être entreprise d'ici fin 2002 et devra notamment permettre d'évaluer la répartition des missions entre les différents acteurs, services centraux et déconcentrés.

Par ailleurs, le bureau de la formation gère depuis sa création, en 1990, le centre de ressources du site parisien des Archives nationales et de la Direction des Archives de France, qui offre aux agents parisiens des cours de langues étrangères, des visites de sites culturels, des présentations des publications et des cycles de formation de type culture générale (diplomatique, sigillographie, paléographie, lecture rapide, carte et plans, etc.).

Le bureau de la formation entretient des relations suivies avec les universités enseignant l'archivistique, l'École des chartes, l'Institut du Patrimoine (INP), ainsi qu'avec les associations de professionnels des archives (Association des archivistes français, Association des bibliothécaires et documentalistes spécialisés (ADBS)). Il contribue à animer le réseau des enseignements archivistiques en France, en prenant des initiatives vis-à-vis des partenaires concernés ou en proposant des projets communs et fédérateurs. Il est associé au projet de portail francophone cité plus haut. Une brochure sur les formations archivistiques en France fait l'objet d'une réalisation commune direction Archives de France et Association des archivistes français et sera certainement disponible d'ici 2003. Il n'en reste pas moins qu'une concertation toujours plus poussée entre les différents acteurs de la formation continue, doit être recherchée : avec l'INP pour les formations destinées aux responsables d'archives, avec l'AAF pour la politique de l'offre de stages collectifs (publics qui se recourent, formateurs identiques, etc.). Il faudra aussi étudier la possibilité d'autres partenariats, avec les DRAC (directions régionales des affaires culturelles), les délégations régionales du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour déconcentrer en province les stages de formation de manière rationnelle, et toucher d'autres publics (administrations, etc.).

Les activités du bureau

La formation professionnelle continue

Comme principe de base, la direction des Archives de France forme aux techniques nécessaires à l'exercice des métiers d'archives. On peut regrouper en quatre grands types les stages de formation continue proposés (stages collectifs) :

- Stages concernant les principes et les pratiques archivistiques (initiation à l'archivistique, législation, connaissance et traitement des fonds, communication) ;
- Stages concernant des fonds ou des supports spécifiques d'archives (archives judiciaires, militaires, collections d'archives orales et audiovisuelles) ;
- Stages de connaissances générales (organisation de l'administration en France, état de la recherche historique, les Archives en Europe) ;
- Stages consacrés aux archives électroniques, au traitement informatisé des archives, à la numérisation et à l'internet.

Depuis quelques années, le bureau cherche à diversifier son offre de stages. Il peut s'agir de stages spécifiques demandés par telle catégorie de personnels des Archives : stage long de conservation préventive pour les agents du Centre historique des Archives nationales, stage de bibliothéconomie pour les personnels de bibliothèques des Archives, stage EAD pour les personnels des différents centres des Archives nationales, stage XML/SDX pour les agents responsables de l'informatisation, etc. Nous organisons aussi à la demande des stages *intra* dans les services sur des sujets demandés par ces services : droit et archives, instruments de recherche, description archivistique, etc. Dans un autre ordre d'idées, nous avons monté depuis l'année dernière, avec l'aide de la direction de l'administration générale, des stages de formation bureautique pour tous les agents des Archives nationales et de la direction des Archives de France. Une autre mission, enfin, du bureau est la préparation des agents des Archives nationales aux concours internes de la fonction publique.

Chaque année, le bureau de la formation édite un programme annuel de formation, grâce auquel les agents peuvent s'inscrire. Ce catalogue et les formations proposées essaient de prendre en compte les attentes du public, en fonction des évolutions du métier (le catalogue est consultable sur le site Internet de la direction des Archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/formation/>). La programmation est en partie basée sur une enquête concernant les besoins de formation adressée chaque année à tous les services d'archives et sur les évaluations individuelles dont font l'objet nos stages. En général, elle s'inscrit dans une politique de formation professionnelle à plus long terme de la direction, engagée dans les enjeux de l'évolution et de la modernisation des métiers : meilleure connaissance de l'environnement administratif et juridique des producteurs d'archives, incidences des transformations technologiques sur la production administrative et sur le traitement, la conservation et la communication des fonds patrimoniaux, normalisation et informatisation de la description archivistique, sensibilisation à l'environnement international, notamment européen. En dehors des stages « classiques » qui rencontrent un public nombreux (initiation archivistique, droit et législation, traitement des archives, com-

munication, etc.), l'accent est mis sur la multiplication des stages théoriques et pratiques concernant les nouvelles technologies : administration électronique, EAD/XML, conservation des archives électroniques. Il est à noter que si beaucoup de nos collègues recherchent ces stages de mise à niveau des connaissances techniques, beaucoup d'autres, notamment les personnels sans formation initiale travaillant dans les services publics et privés d'archives, sont intéressés par les stages de base, d'initiation. Il y a là tout un public potentiel à former.

En dehors des stages collectifs, il existe d'autres types de formations : le congé-formation et le stage individuel. Tout transite par le bureau de la formation qui finance aussi ce type de formation. Les stages individuels ne sont pas la priorité car certains sont coûteux (certains stages spécialisés peuvent aller jusqu'à 1500 € par jour de formation) et ne permettent pas toujours de nouer des contacts avec d'autres professionnels.

En ce qui concerne la programmation pédagogique, on fait appel à des intervenants internes (professionnels d'archives, de la culture) mais aussi à des personnalités extérieures et des entreprises spécialisées dans la formation (management d'un service, numérisation, hygiène de sécurité, secourisme). Les taux de rémunération des intervenants internes et externes sont ceux du ministère de la Culture ; par ailleurs, des conventions de prestation (pédagogiques et financières) peuvent être passées avec des sociétés prestataires de service pour la prise en charge de stages. Le recours à des personnalités extérieures (informaticiens, juristes, universitaires, etc.) et à des prestataires de services (stages EAD, numérisation, etc.) entraîne un accroissement des dépenses pédagogiques et motive notamment les demandes d'augmentation de notre budget auprès de l'administration générale.

Les stages ne sont pas réservés à telle ou telle catégorie de personnel, ce qui permet les contacts entre les différents corps exerçant dans les services d'Archives. Les tarifs d'inscription des personnels d'archives (bureau reconnu comme centre agréé de formation) varient en fonction de leur statut : gratuité pour les personnels du ministère de la Culture, 90 € par jour pour les personnels d'administration publique hors du ministère de la Culture, 180 € pour les autres personnels. Un stage en intra est facturé 900 €/jour. Les frais pédagogiques pour la participation au stage technique international d'archives (STIA) s'élèvent à 260 € par stagiaire. Les tarifs pratiqués pour la formation continue ont été augmentés de 30% sur deux ans (entre 2001 et 2002) mais restent inférieurs à ceux des autres organismes de formation. Au total pour l'année 2001 (voir tableau), l'activité du bureau a généré plus de 160 000 € de recettes en formation continue.

Nombre de stages organisés :

(voir tableaux en annexe)

1995	12 (dont 7 hors Paris)
1996	33 (dont 12 hors Paris)
1997	35 (dont 16 hors Paris)
1998	49 (dont 17 hors Paris)

1999 60 (dont 32 hors Paris)
2000 58 (dont 30 hors Paris)
2001 98 (stages Archives et stages bureautiques)

Statistique des agents formés :

(voir tableaux en annexe)

1995 234 agents (dont 125 territoriaux, soit 53 %)
1996 631 agents (dont 234 territoriaux, soit 38 %)
1997 724 agents (dont 289 territoriaux, soit 40 %)
1998 926 agents (dont 358 territoriaux, soit 38%)
1999 1164 agents
2000 911 agents
2001 1297 agents (sur 1594 candidatures)

Grâce à l'action de sa responsable Mme Agnès Masson, l'activité de formation continue du bureau a considérablement crû entre 1995 et 1999, multipliant par cinq le nombre des stages et celui des agents formés. La politique mise en œuvre à l'époque (bureau reconnu comme centre de formation agréé, stages de formation en partie réalisés dans des services d'archives territoriaux) a permis de diversifier et d'augmenter le public des stages. En 2001 (voir tableau précédent), pour 1297 agents formés, on compte :

- 36% d'hommes et 64% de femmes;
- 56% d'agents d'État, 39% d'agents territoriaux, 5% autres (emplois jeunes, personnels d'organismes privés, d'associations, etc.);
- 34% de personnels de catégorie A, 27% de catégorie B, 39% de catégorie C.

Les publics concernés par la formation sont très divers, tant au point de vue de leur affectation, que de leur niveau de responsabilité. La plupart des stagiaires appartiennent aux Archives nationales et aux services territoriaux d'archives (régionaux, départementaux, communaux). Une partie relève d'autres administrations (Hôpitaux de Paris), ministères (Défense, etc.), établissements publics (Régie autonome des transports parisiens (RATP), Société nationale des chemins de fer français (SNCF), Radio-France, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national de l'audio-visuel (INA), etc.), associations et fondations, église catholique. Le public stagiaire est de niveau professionnel et de niveau de responsabilité très divers, ce qui provoque assez fréquemment dans les stages un sentiment de public hétérogène. Cela est en partie dû à la nécessité de répondre à des attentes multiples : formation initiale post-recrutement pour de nouveaux agents recrutés sur concours, formation de base pour des agents du public ou privé sans formation initiale, formation de mise à niveau pour des responsables d'archives, par exemple. Il n'en reste pas moins que les stages, qu'ils se déroulent à Paris ou en province, constituent souvent une occasion d'échanges d'expériences entre les stagiaires eux-mêmes. C'est en particulier à ce titre que le bureau de la formation contribue à l'animation du réseau archivistique français.

En 2000, la politique de formation, comme les années précédentes, a visé une offre de stages archivistique « de base » (initiation aux archives, traitement, indexation, législation) et de spécialisation (supports et thèmes spécifiques). Ces stages ont concerné en priorité notre public des services d'archives (personnel d'État et territorial), avec la recherche d'équilibre entre les différentes catégories de personnels. Un renforcement des stages liés aux nouvelles technologies (Internet, numérisation) a aussi été opéré. Le stage sur *l'historiographie contemporaine en France* a été programmé de nouveau, avec succès. Une bonne partie de ces stages a été organisée en province, à la satisfaction des services d'archives départementales ou communales d'accueil, voyant là une bonne occasion d'échanges entre professionnels. Les stages du type *hygiène et sécurité, posture, management, secourisme, incendie* ont été organisés avec des prestataires extérieurs. Deux stages ont été montés en partenariat : *Archives privées* avec l'École nationale du Patrimoine, *numérisation des photographies* à Arles avec la direction régionale des affaires culturelles de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Pour l'année 2001, certaines nouveautés ou améliorations ont été introduites : reprise de notre offre de stages bureautiques pour les agents du site parisien, assurée dans notre salle informatique équipée de dix ordinateurs ; développement des stages consacrés à l'Internet, à la numérisation ; programmation de sessions de formations sur l'histoire des institutions en France ; création d'un stage sur les Archives en Europe, qui a fait appel à des conférenciers de différents pays et s'est adressé à la fois au public étranger du stage international d'archives et à un public français de la formation continue ; développement de stages pour des publics ciblés (conservation préventive, bibliographie, XML, etc.).

L'année 2001 a aussi vu la création d'un stage de sensibilisation (5 jours) aux Archives pour des magistrats : en effet l'École nationale de la magistrature nous a proposé d'offrir ce stage sur son catalogue de formation continue. Le stage, reconduit en 2002, constitue une illustration de la politique qu'entend développer la direction des Archives de France en direction des services producteurs d'archives, lors de ces prochaines années. Suite à la circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et les établissements publics de l'État, la direction souhaite mener des actions de sensibilisation auprès de responsables administratifs et des services producteurs d'archives. Cette politique s'oriente dans un premier temps vers la sensibilisation des élèves des écoles d'application de l'administration, futurs responsables administratifs ; cette action de sensibilisation commencera avec les élèves de l'École nationale d'administration, à la fin de cette année.

Autre axe de réflexion et d'action du bureau dans les années à venir, l'insertion de nos formations dans l'espace européen constitue un enjeu important. En dehors des stages internationaux ouverts à nos collègues européens, nous avons décidé d'ouvrir cette année un certain nombre de nos stages de formation continue aux archivistes européens. Le catalogue 2002 a pour la première fois comporté une mention européenne pour certains stages et a été systématiquement diffusé aux institutions d'archives nationales et locales des pays frontaliers de la France et aux institutions nationales des autres pays. La participation s'est pour l'instant limitée à la présence de quelques collègues venus du Luxembourg, d'Espagne et de Grèce. La problématique de la participation européenne s'apparente à celle des stages internationaux.

LES FORMATIONS INTERNATIONALES

Stage technique international d'archives

Le *stage technique international d'archives* (STIA) existe depuis 1951. Tous les ans, environ 35 à 40 stagiaires viennent de tous les continents, tous archivistes en poste, de niveau universitaire (licence au moins). Le STIA propose pendant deux mois (mai-juin) aux participants :

- Un cycle de conférences sur la théorie et les pratiques archivistiques en France et à l'étranger (environ une cinquantaine de conférences prononcées par des archivistes français et étrangers) ;
- Un séminaire de travail en province ;
- Des travaux personnels dans des institutions d'archives ou de recherche françaises (*le programme du STIA 2002 et la liste des stagiaires depuis 1951 sont consultables sur le site de la direction des Archives de France, rubrique : formations/formations internationales*).

Pour une grande part boursiers du gouvernement français (protection de la francophonie), les stagiaires doivent tous maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral. Entre 1951 et 2000, le stage technique international d'archives a accueilli plus de 1900 participants, dont plus de 1200 étrangers venant de 105 pays, et près de 700 français. En effet, jusqu'en 1991, date de la création de l'École nationale du Patrimoine, les élèves de l'École des chartes se destinant à la carrière d'archivistes ont participé au stage qui leur servait de formation professionnelle adaptée au métier. Parmi les pays les plus représentés au stage, on trouve par ordre d'importance l'Allemagne (103), le Canada (81 participants depuis 1953), l'Italie (70), l'Espagne (67), la Belgique (47), la Pologne (45), l'Algérie (39), le Sénégal (39), la Tchécoslovaquie (39), la Tunisie (29), la Roumanie (28), la Suisse (26), la Bulgarie (26), les Pays-Bas (25), la Yougoslavie (20). Sur plus de 600 européens qui ont fréquenté le stage près de 400 viennent des pays de l'Union européenne, avec, pour le plus grand nombre de participants : l'Allemagne (103), l'Italie (70), l'Espagne (67), la Belgique (47), la Pologne (45), la Tchécoslovaquie (39), la Roumanie (28), la Suisse (26), les Pays-Bas (25), la Yougoslavie (20). On trouve au nombre des pays les plus représentés des autres continents : pour l'Afrique (244 participants au total), l'Algérie (39), le Sénégal (39), la Tunisie (29), le Maroc (13), le Bénin (11), la Côte d'Ivoire (11) ; pour l'Amérique (152 participants au total), le Canada (81), Haïti (17), le Mexique (16), l'Argentine (10) ; pour le Moyen-Orient et l'Asie (87 participants au total), le Vietnam (20), l'Inde (19), le Liban (12). Plus de 500 stagiaires appartiennent à des pays francophones des cinq continents. Parmi ces pays, on relève la participation la plus importante de pays comme l'Algérie, la Belgique, la Bulgarie, le Canada (Québec), Haïti, le Maroc, la Roumanie, le Sénégal, la Suisse, la Tunisie, le Vietnam. La présence de collègues québécois, comme je l'ai constaté en 2000 et 2002, constitue un véritable atout scientifique et humain pour le stage international.

Créé par Charles Braibant, directeur des Archives de France et président du Conseil international des Archives, le stage répondait dans l'esprit de son créateur à une triple préoccupation :

- Confronter les expériences françaises et les méthodes nationales, non pas pour prôner l'archivistique française mais pour créer un laboratoire d'échanges ;

- Profiter de ces échanges pour obtenir des pouvoirs publics les moyens pour faire face à l'accroissement des versements, révélé au 1^{er} congrès international des Archives, tenu à Paris en 1950, devant 35 pays représentés ;
- Développer une réflexion commune entre Français et étrangers sur les liens à développer avec l'administration publique et l'enseignement.

L'année 2000 a offert l'occasion de célébrer le 50^{ème} anniversaire de ce stage international d'archives, notamment au cours de la cérémonie de clôture du stage, en juin 2000, en présence de la ministre de la Culture qui a rappelé l'importance de cette formation internationale. Une brochure retraçant l'historique du stage international et un annuaire des stagiaires ont été réalisés pour cet anniversaire et largement diffusés auprès des collègues étrangers, particulièrement dans le cadre du congrès international des Archives, qui a eu lieu à Séville en septembre 2000. Ces documents sont disponibles au bureau de la formation.

La session 2001 du stage s'est située à un niveau de participation élevé avec 38 stagiaires et un auditeur libre. Le groupe représentait 27 pays : Afrique du Nord et Afrique noire, Amérique latine, Asie, Europe (Union européenne, Europe centrale et orientale). Une innovation de cette session a consisté à y inclure un séminaire international consacré aux archives en Europe avec la contribution d'archivistes et d'enseignants européens. Une autre innovation a consisté en la participation d'un conférencier québécois (M. Normand Charbonneau), venu faire un exposé sur l'archivistique nord-américaine.

La session 2002, avec 35 stagiaires des différents continents, a vu la participation de collègues québécois comme conférencier (Mme Hélène Cadieux) et comme stagiaires. La principale innovation de cette session a consisté à accueillir une dizaine de conférenciers étrangers (allemand, belge, écossais, espagnol, québécois, suisse, tchèque) tout au long du stage, selon les thèmes abordés. Une autre innovation a été de faire du voyage d'études de trois jours en province un séminaire multi-thématique de cinq jours. Ce séminaire nous a conduits dans l'Orne, la Sarthe et la Mayenne et a porté sur des sujets comme le préarchivage et la valorisation des archives (Orne), la numérisation (Mayenne), les bâtiments d'archives (visite du nouveau dépôt de la Sarthe).

Le stage technique international d'archives revêt une place particulière dans la coopération archivistique internationale. Voulu comme un lieu de formation et d'échanges professionnels et personnels entre archivistes du monde entier, le stage a préservé jusqu'à maintenant ses aspects originaux que sont la durée (deux mois), la diversité (archivistes du monde entier, de niveaux et d'expériences différents), la richesse du réseau créé par les stagiaires qui nouent des liens qui perdurent bien après le stage. Il a su s'adapter et doit continuer à s'adapter aux évolutions de notre métier, pour répondre encore aux attentes de la profession. Nous devons notamment réfléchir aux questions suivantes :

- Publics de stagiaires à toucher, dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord : professionnels et responsables d'archives susceptibles de participer au stage, d'apporter leur contribution et leur expérience, et de tirer un profit particulier de la présence d'archivistes de pays très différents pendant deux mois ;

- Programme pédagogique à faire évoluer : *internationaliser* la programmation, en faisant de l'archivistique comparée, en recourant à de plus nombreuses interventions de conférenciers étrangers et à l'exposé des expériences des stagiaires. Le STIA doit être un lieu de débats et de discussions sur les pratiques archivistiques comparées, issues de traditions différentes (monde anglo-saxon, monde francophone).

Stage *Théories et pratiques archivistiques*

Dans un souci de diversification de son offre de coopération internationale, le bureau de la formation de la direction a créé en 2001, un stage international organisé en partenariat avec le département des affaires internationales du ministère de la Culture et de la Communication et la Maison des Cultures du Monde. D'une durée de deux semaines (novembre), ce stage fait partie du programme multi-disciplinaire « Courants » du ministère de la Culture et de la communication et s'intitule *Théories et pratiques archivistiques*. Il s'adresse à une vingtaine de responsables d'archives francophones, soucieux de confronter leurs expériences professionnelles, au regard des récentes évolutions archivistiques, tant au point de vue national qu'international, théorique que pratique. En 2001, la première session, conçue selon un programme généraliste, a accueilli quinze stagiaires d'Europe, d'Afrique et d'Asie (le programme du stage 2001 et la liste des participants sont consultables sur le site de la direction, rubrique : formations/formations internationales). Cette année, nous attendons plus de 20 stagiaires d'Europe, d'Afrique, d'Amérique du nord (États-Unis) auxquels nous proposerons un programme thématique sur « Les technologies de l'information et de la communication au service des Archives ».

Toujours en collaboration avec le département des formations internationales et la Maison des Cultures du Monde, le bureau de la formation met en place avec la responsable des affaires internationales de la direction des *stages individualisés* d'un mois, destinés à des professionnels d'archives francophones, qui seront reçus dans des services spécialisés et sélectionnés en fonction de leurs attentes.

Dans le même ordre d'idées, nous avons mis cette année sur le site Internet de la direction des Archives de France (*rubrique formations*), une liste de services d'archives français susceptibles d'accueillir des collègues étrangers.

Coopération internationale

En dehors de ces stages internationaux, le bureau de la formation se propose de développer des liens de coopération avec les partenaires étrangers, institutions et associations d'archives, établissements d'enseignement, dans un cadre bilatéral notamment. Ce type de coopération doit répondre aux attentes de chacune des parties et peut revêtir toute forme possible. Par exemple, nous avons développé cette année, à la demande des Archives du royaume de Belgique, une série de stages sur les archives et les nouvelles technologies. Il s'est agi de quatre séminaires sur quatre mois, assurés à Bruxelles, par des archivistes français, pour des collègues belges francophones. Un autre projet réunit cette fois des partenaires français et russes. À partir de cette année, une convention de formation réunit l'Institut d'histoire et d'archives de l'Université d'État des sciences humaines de Russie, l'École nationale des chartes et la direction des

Archives de France. Elle prévoit notamment la création d'un enseignement archivistique francophone à l'institut, à la rentrée universitaire 2002. L'enseignement sera assuré au cours de l'année universitaire par des enseignants et archivistes français.

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les buts de la formation continue

La formation professionnelle continue doit tenir compte des constantes évolutions des métiers, des développements des enjeux théoriques et pratiques, des attentes des publics concernés. Les promoteurs de cette formation doivent se fixer comme buts de :

- Répondre aux attentes des agents et leur permettre d'évoluer dans leur carrière ; leur permettre d'élargir leurs connaissances ;
- Répondre aux attentes des chefs de service en respectant un plan de formation pour l'ensemble de leurs services (fiche individuelle de notation de l'agent : demande de formation intégrée dans la fiche) ;
- Faire passer le message de la direction des Archives de France à l'ensemble de ses agents : méthode plus concrète et plus souple pour expliquer circulaires et notes ;
- Faire évoluer les métiers, ouvrir des horizons nouveaux : faire évoluer les techniques (partenariat avec autres directions techniques, voire avec d'autres ministères ou collectivités) ;
- Permettre aux agents des services d'archives de nouer des contacts entre eux : afin d'éviter l'isolement des services d'archives et aussi provoquer des envies de « mobilité » ;
- Développer la diffusion des stages auprès de nouveaux publics, via de nouveaux partenariats (CNFPT, universités, directions régionales des affaires culturelles) ;
- Participer à la politique de sensibilisation des services producteurs d'archives, dans la suite de la circulaire de novembre 2001.

La prospective

En conclusion, je me permettrai de reprendre et développer les recommandations et les propositions que j'ai faites lors d'une intervention sur ces questions, à la VI^{ème} conférence européenne des Archives, à Florence, en juin 2001 :

- Veiller à actualiser l'offre de formation en fonction des évolutions législatives et techniques, de l'évolution de l'environnement administratif et politique des Archives, de l'évolution des attentes des publics des Archives ;
- Assurer une veille vigilante en matière de formations concernant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (gestion informatisée des archives, ressources Internet, numérisation, etc.), et la gestion des archives électroniques (collecte et conservation) ;

- Renforcer la coopération dans les domaines national (avec les autres services de formation initiale/continue) et international, notamment européens : connaissances nécessaires de l'évolution législative en matière d'archives au niveau de l'Union européenne, échanges plus fréquents de stagiaires entre les différentes institutions d'archives et de formation archivistiques en Europe et ailleurs, projet de réalisation d'un site européen des formations, ouverture de stages et sessions communs de formation professionnelle à des archivistes de différents pays européens et non européens, ouverture accrue de la programmation de nos stages internationaux aux expériences étrangères, réflexion sur le rôle du STIA dans la coopération archivistique internationale ;
- Étudier et mettre en œuvre dans le cadre international, une politique de coopération réunissant des partenaires de cultures et traditions différentes, à l'instar du projet de portail archivistique francophone.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter les sites :

- Direction des Archives de France : <http://archivesdefrance.culture.gouv.fr>, rubrique : formations
- École des chartes : <http://www.enc.sorbonne.fr>
- Institut national du Patrimoine : <http://www.culture.fr/culture/enp.htm>

Universités

- Angers : <http://multimania.com/archivangers> et <http://multimania.com/archinet>
- Lyon : <http://www.multimania.com/archivistique>
- Mulhouse : <http://www.univ-mulhouse.fr/mecadoct>
- Toulouse-Le Mirail : <http://www.univ-tls2.fr/dam>

Associations

- Association des archivistes français : <http://www.archivistes.org>
- Association internationale des archives francophones : <http://www.aiaf.org>
- Association des bibliothécaires et documentalistes spécialisés : <http://www.adbs.fr>

Jean-Pierre Defrance Chef du bureau des métiers et de la formation. Direction des Archives de France

ANNEXE

Ministère de la culture et de la communication
Direction des archives de France
Formation professionnelle continue
Années 1995 - 2001

Données en Francs

Années	Nbre de stages	Nbre de stagiaires				Moyens financiers (F)			
		A	B	C	Total	Dotation initiale	Dotation finale	Dépenses	Recettes
1995	10	88	71	90	249	492 000	592 000	592 000	
1996	32	232	133	266	631	650 000	800 000	800 000	116 200
1997	37	257	151	316	724	800 000	730 000*	730 000	459 550
1998	49	301	241	384	926	900 000	980 000	980 000	434 350
1999	59	447	281	436	1 164	900 000	1 060 000	1 060 000	790 700
2000	59	260	286	365	911	900 000	1 159 078	979 021	1 041 850
2001	98	446	350	501	1 297	900 000	1 432 587	1 261 068	1 064 500

* annulation de crédit ministérielle

NB : Les agents de la fonction publique sont classés dans les 3 catégories désignées ci-dessous :

- A Tâches d'encadrement et de conception
- B Tâches d'application et d'exécution
- C Tâches d'exécution

Données en euros

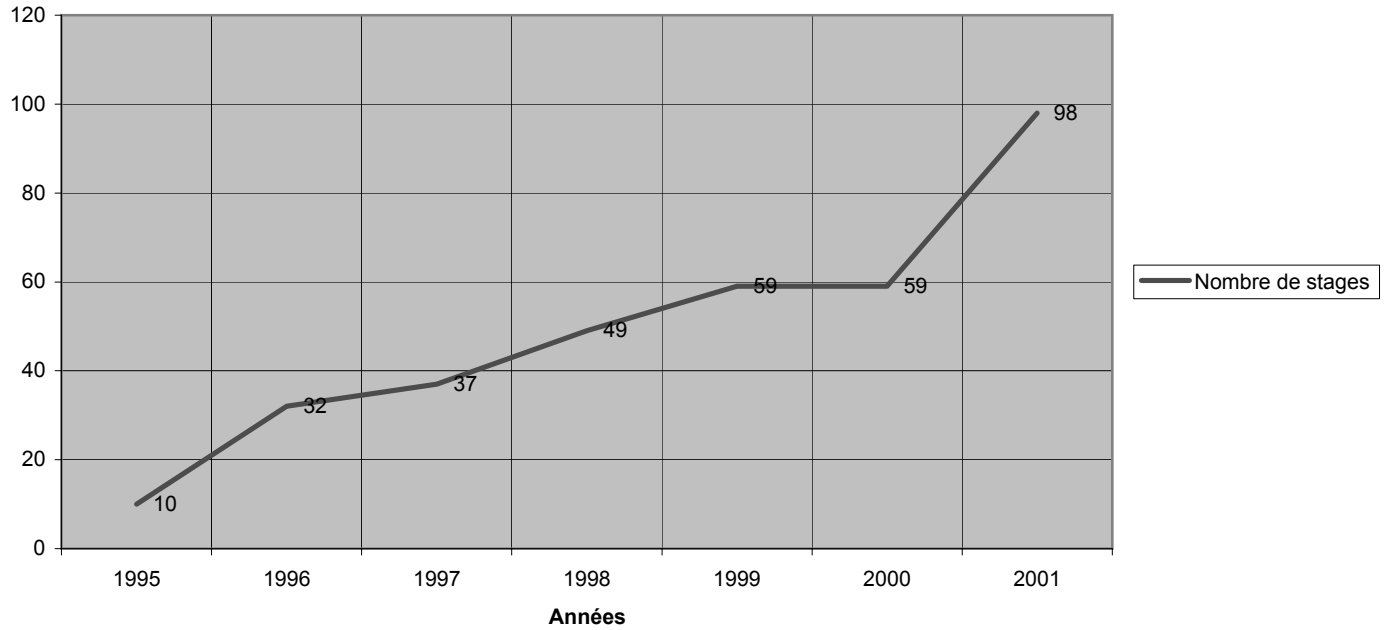
Années	Nbre de stages	Nbre de stagiaires				Moyens financiers (€)			
		A	B	C	Total	Dotation initiale	Dotation finale	Dépenses	Recettes
1995	10	88	71	90	249	75 005	90 250	90 250	
1996	32	232	133	266	631	99 092	121 959	121 959	17 715
1997	37	257	151	316	724	121 959	111 288*	112 288	70 058
1998	49	301	241	384	926	137 204	149 400	149 400	66 216
1999	59	447	281	436	1 164	137 204	161 596	161 596	120 541
2000	59	260	286	365	911	137 204	176 700	149 251	158 829
2001	98	446	350	501	1 297	137 204	218 396	192 249	162 282

* annulation de crédit ministérielle

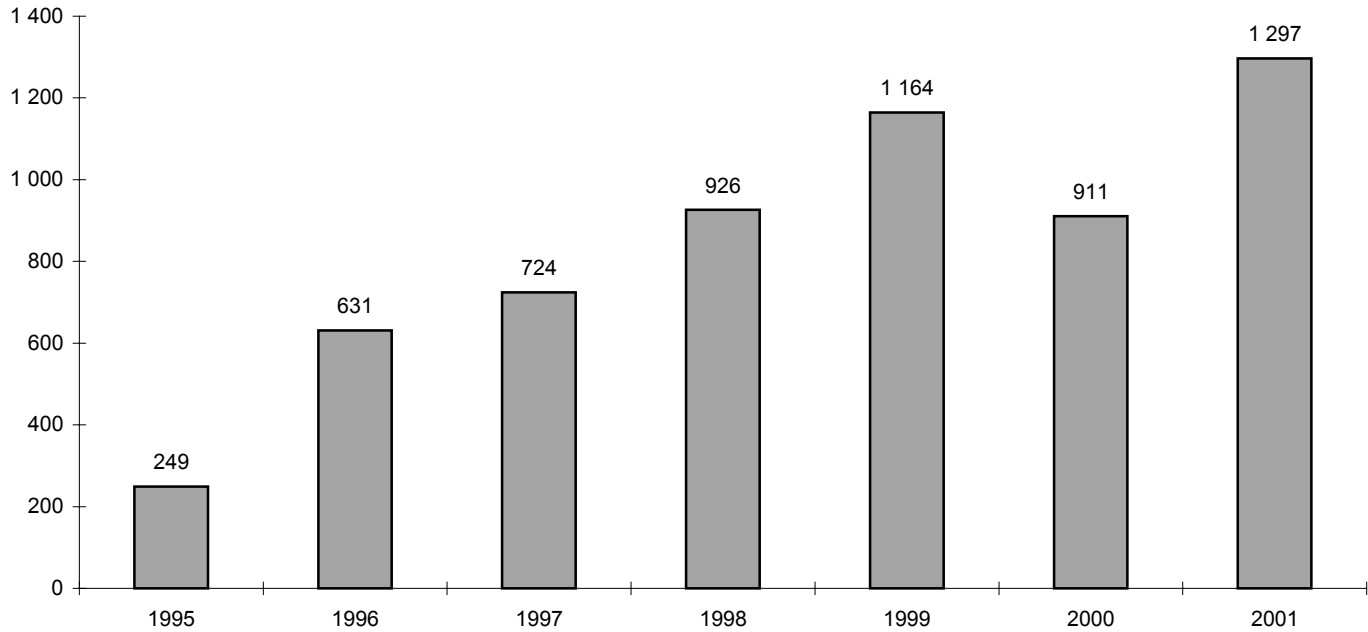
NB : Les agents de la fonction publique sont classés dans les 3 catégories désignées ci-dessous :

- A Tâches d'encadrement et de conception
- B Tâches d'application et d'exécution
- C Tâches d'exécution

Évolution du nombre de stages réalisés entre 1995 et 2001

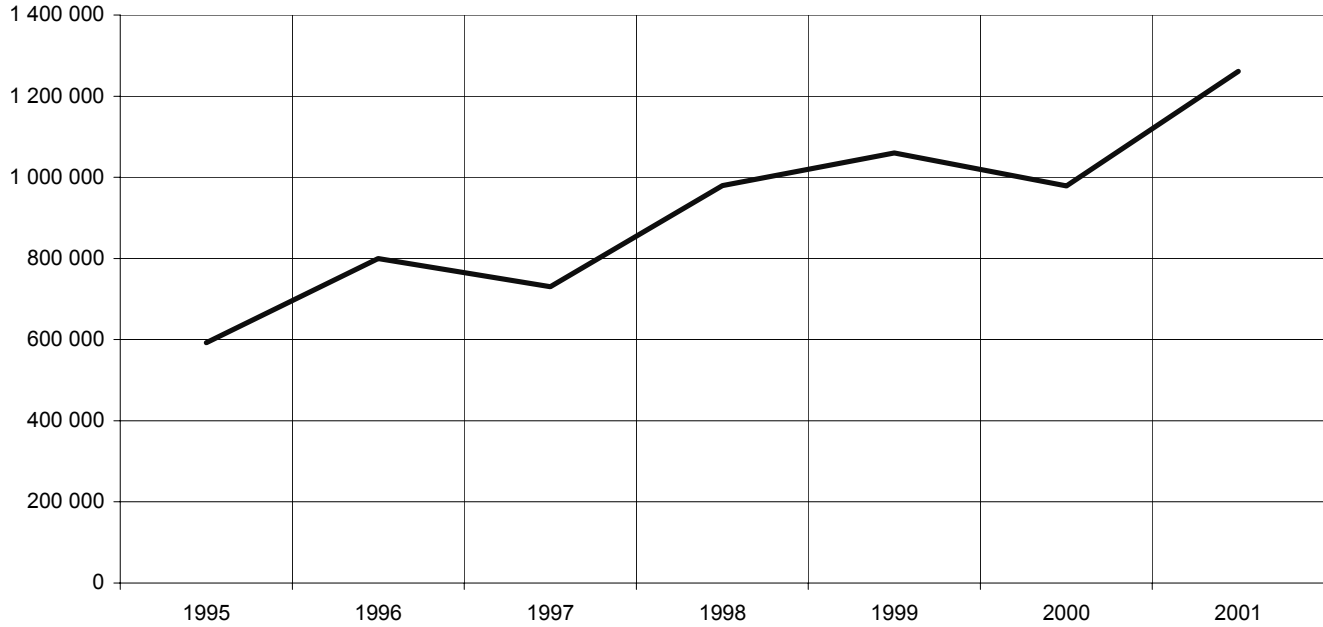


Évolution annuelle du nombre des stagiaires



Évolution du budget formation

(En francs)



Évolution du budget formation

(En euros)

